



Étendue des biotopes de valeur

Les biotopes de valeur se distinguent des paysages classiques de par leur beauté, ils représentent des exemples typiques de leurs habitats, et ils abritent et protègent une faune et une flore remarquables. Ils sont souvent menacés. Les biotopes d'importance nationale tels que les zones alluviales, les hauts-marais ou les prairies sèches sont recensés dans les inventaires fédéraux.

L'étendue de ces biotopes par rapport au territoire varie selon les régions biogéographiques : elle est la plus importante sur le versant nord des Alpes, dont 2,3 pour cent de la surface sont recensés dans un inventaire fédéral ; dans les Alpes centrales orientales, elle atteint 2,0 pour cent, et c'est sur le Plateau qu'elle est la plus faible, avec une part de 0,9 pour cent. La surface totale des biotopes de valeur recensés dans toute la Suisse s'élève à 63'573 hectares, ce qui correspond à 1,5 pour cent du territoire.

État : mars 2013

Sommaire

Situation en Suisse.....	2
Situations dans les régions biogéographiques.....	3
Données supplémentaires.....	4
Importance pour la biodiversité.....	5
Définition de l'indicateur.....	6
Méthode de calcul.....	8
Informations complémentaires.....	8
Tableaux et informations complémentaires.....	Annexe

L'indicateur Z10 comprend les surfaces des biotopes recensés dans les inventaires fédéraux des bas-marais, des hauts-marais, des zones alluviales ainsi que des prairies et pâturages secs. Les marais de transition ne sont pas représentés séparément, mais intégrés aux hauts-marais. S'ils permettent de disposer de données essentielles et concrètes, les inventaires ne dévoilent qu'une partie des habitats de valeur de la Suisse. D'autres milieux précieux comme les lacs, les hauts fonds lacustres, les forêts ou les biotopes d'importance régionale ne rentrent pas dans le calcul de l'indicateur, faute de données comparables homogènes. L'inventaire des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale n'a pas été inclus, car son but initial est de préserver et de favoriser le développement, non pas d'un habitat typique, mais d'un groupe d'espèces.

Le Z10 couvre aussi bien la surface globale inventoriée que la surface individuelle des différents types de biotopes.

Situation en Suisse

Le tableau 1 détaille la surface des zones alluviales, des haut-marais et des bas-marais, des prairies et des pâturages secs d'importance nationale, ainsi que la surface totale de ces quatre types de biotopes en hectares et en pourcentage du territoire suisse. La colonne « Surface totale nette » indique la somme des surfaces des quatre inventaires. Les surfaces recensées dans plusieurs inventaires, par exemple par l'inventaire des zones alluviales et par celui des bas-marais, ne sont comptées qu'une fois.

Suisse	Zones alluviales	Hauts-marais	Bas-marais	Prairies et pâturages secs	Surfaces recensées plusieurs fois	Surface totale nette
Hectares	22'639	1'524	19'218	21'558	-1'366	63'573
Pour cent	0.55	0.04	0.47	0.52	-0.03	1.54

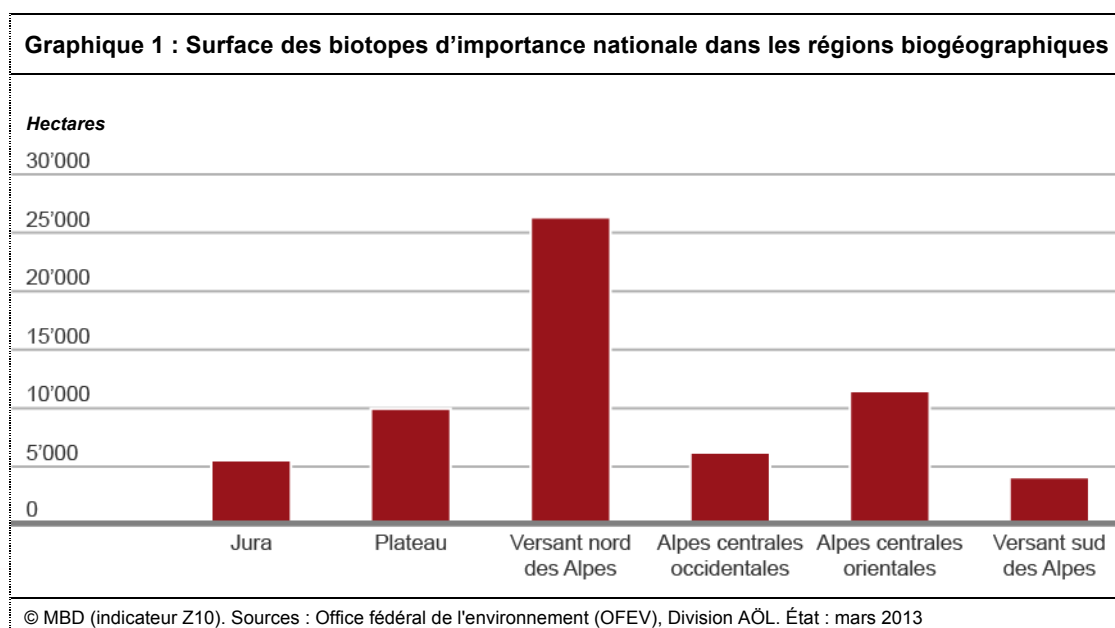
© MBD (indicateur Z10). Sources : Office fédéral de l'environnement (OFEV), Division AÖL. État : mars 2013

Commentaire

- Les surfaces de biotopes recensées par les inventaires fédéraux couvrent 1,5 % environ du territoire national. La part des zones alluviales et des marais se situe dans un même ordre de grandeur.
- La part des hauts-marais dans la surface totale des biotopes d'importance nationale est inférieure à 2,4 pour cent.
- Les marais et les zones alluviales, mais aussi les prairies et pâturages secs sont devenus rares. Il y a un siècle, leur surface totale était environ dix fois plus importante.
- Les dates d'entrée en vigueur des inventaires sont indiquées au chapitre « Définition » à la fin de ce document. Des liens renvoient aux sources d'information des révisions d'inventaires.

Situations dans les régions biogéographiques

Le graphique 1 indique les surfaces des biotopes inventoriés par la Confédération (marais, zones alluviales, prairies et pâturages secs) dans les six régions biogéographiques.

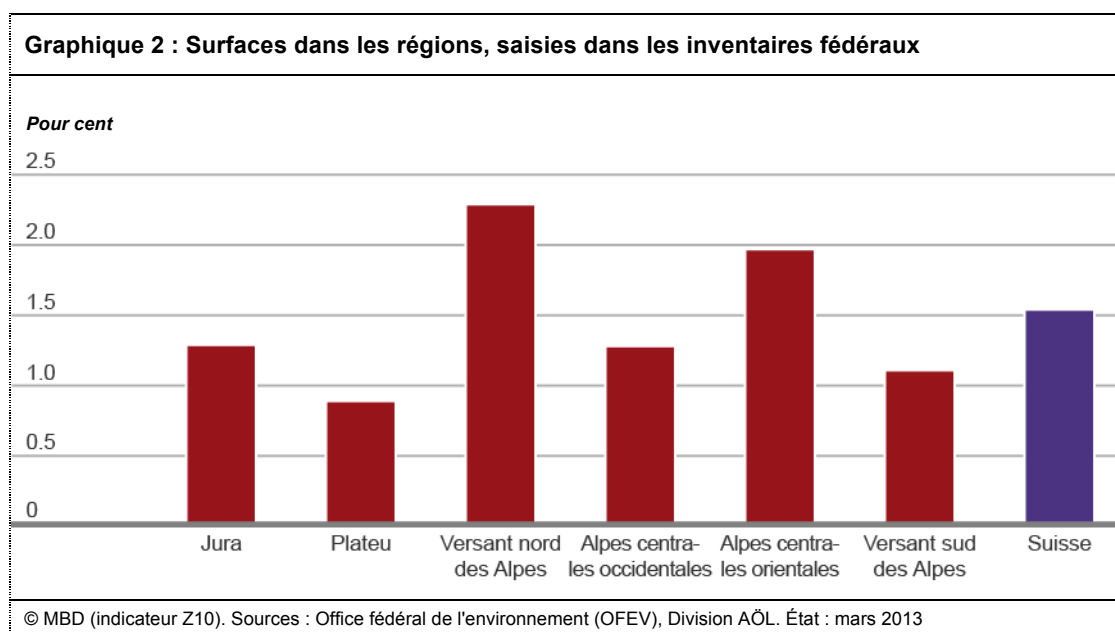


Commentaire

- La répartition des différents types de biotopes dans les régions est variable. 41 % environ de la surface inventoriée des biotopes, soit près de 26'000 ha, ainsi que près de 70 % de l'ensemble des marais se situent sur le versant nord des Alpes.
- Les hauts-marais se concentrent presque exclusivement au nord des Alpes. La plus grande partie des prairies et des pâturages secs se situent sur le versant nord des Alpes, dans les Alpes centrales orientales et dans le Jura ; c'est sur le Plateau qu'ils sont les plus rares (voir données et informations complémentaires dans l'annexe).

Données supplémentaires

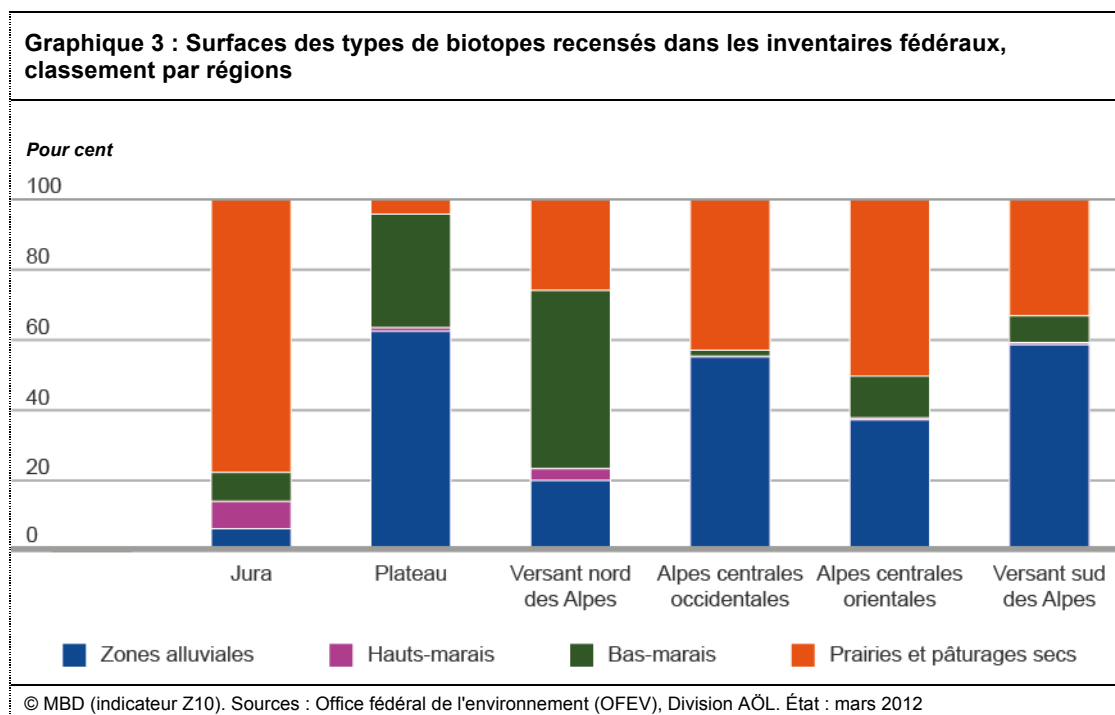
Le graphique suivant indique la part (situation 2013) des surfaces (marais, zones alluviales, prairies et pâturages secs) recensées dans les inventaires fédéraux par rapport à la surface totale des différentes régions biogéographiques et de la Suisse.



Commentaire

- Le versant nord des Alpes présente la plus grande surface de biotopes d'importance nationale, non seulement de façon absolue, mais aussi relativement à la surface de la région (2,29 pour cent).
- Des données et informations complémentaires sont disponibles dans l'annexe.

Le graphique suivant indique la part des différents types de biotopes d'importance nationale par rapport à la surface des biotopes de chaque région. Les surfaces recensées dans plusieurs inventaires ont été comptées ici plusieurs fois.



Commentaire

- C'est sur le Plateau, sur le versant sud des Alpes et dans les Alpes centrales que la part de zones alluviales est la plus élevée. Dans les Alpes centrales, cette forte proportion est avant tout due aux zones alluviales alpines, en particulier aux marges proglaciaires. En revanche, le versant nord des Alpes affiche le pourcentage de bas-marais le plus élevé.
- Le Jura compte une proportion presque égale de hauts-marais, de bas-marais et de zones alluviales. Avec une proportion de près de 80 pour cent, les prairies et pâturages secs y dominent toutefois largement.
- Les Alpes centrales occidentales ne possèdent qu'une infime proportion de surfaces de hauts-marais d'importance nationale.
- Les chiffres complets ainsi que d'autres informations sont disponibles dans l'annexe.

Importance pour la biodiversité

Un biotope est considéré de valeur s'il est unique, spécifique ou rare. D'un tel habitat particulier dépend la survie de nombreuses espèces animales et végétales. La protection des biotopes est l'une des conditions préalables à la préservation à long terme de la richesse spécifique de la Suisse.

L'indicateur Z10 ne comprend pour le moment que les surfaces prises en compte dans les inventaires fédéraux des zones alluviales, des bas-marais, des hauts-marais ainsi que des prairies et pâturages secs. Les ordonnances fédérales correspondantes indiquent clairement que ces habitats doivent permettre la

protection de la faune et la flore indigène ainsi que de leurs fondements écologiques et en favoriser le développement.

Pour pouvoir se maintenir et s'étendre, les zones alluviales et les marais doivent occuper une certaine surface minimale. Cette condition est d'autant plus importante que la baisse de la superficie et de la qualité des habitats de valeur constitue généralement la principale cause de la disparition des espèces. Bon nombre d'espèces figurant sur des listes rouges vivent exclusivement dans certains biotopes comme les marais et les zones alluviales, qui ne représentent plus aujourd'hui que des surfaces minoritaires au milieu de paysages de culture. Si ces derniers refuges venaient à disparaître, les espèces typiques de ces habitats verraient leur population diminuer. C'est ainsi que le courlis cendré et la bécassine, qui ont besoin de grandes étendues humides, ne nichent plus régulièrement en Suisse.

Voici les deux raisons pour lesquelles l'indicateur Z10 ne comprend jusqu'à présent qu'une partie de l'étendue totale des biotopes de valeur de Suisse.

D'une part, l'indicateur Z10 n'inclut que les surfaces recensées lors d'un inventaire fédéral et considérées comme d'importance nationale. Or, la surface globale des bas-marais est par exemple supérieure à la surface de bas-marais classés comme étant d'importance nationale dans l'inventaire fédéral. De nombreux sites de bas-marais ne remplissent cependant pas les critères de superficie et de qualité minimaux appliqués dans le cadre de l'inventaire fédéral.

D'autre part, il existe en Suisse des habitats de valeur autres que les zones alluviales, les marais et les prairies et pâturages secs : l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) classe parmi les types d'habitat à protéger les sources, suintements et milieux aquatiques, les zones riveraines, les pelouses sèches, les prairies maigres et les pâturages, les forêts de ravins, de pente et thermophiles, les lisières, les broussailles et les landes, les rochers, éboulis et lapiez, les zones de végétation ségétale et rudérale. Tous ces habitats devraient en fait être eux aussi inclus dans l'indicateur Z10. La plupart de ces biotopes ne sont cependant pas homogènes ou simplement pas inventoriés. La surface totale effective de tous les biotopes de valeur ne peut par conséquent pas être estimée.

Les inventaires fédéraux recensent des surfaces choisies en raison de leur beauté (marais), de leur superficie et de leur qualité particulières au moment de l'inventaire. Pourtant, ils ne donnent aucune information sur la qualité actuelle des habitats (fonction de l'indicateur Z11) et ne permettent pas non plus de savoir si les surfaces de biotopes inventoriées s'agrandissent ou diminuent. L'indicateur Z10 doit refléter l'évolution des surfaces de biotopes. Cependant, cet objectif ne pourra être pleinement atteint que si les suivis des inventaires fédéraux traduisent de manière fiable l'évolution quantitative et qualitative des biotopes.

Définition de l'indicateur

Évolution de l'étendue des biotopes de valeur au titre des art. 18 et 21 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), et conformément aux définitions des inventaires fédéraux de biotopes « d'importance nationale » (art. 18a LPN).

Critères d'admission dans la catégorie « d'importance nationale » conformément aux inventaires des biotopes :

Zones alluviales

Une zone alluviale d'un milieu aquatique proche de l'état naturel ou naturel est d'importance nationale, si :
1) sa superficie est de 2 hectares au moins, 2) cette superficie minimale abrite une végétation alluviale spécifique et intacte ou des communautés de substitution qui se développent et se régénèrent de manière proche de la façon naturelle, 3) elle est en contact direct avec un milieu aquatique naturel, dont elle subit les influences (nappe phréatique, inondation).

Une zone alluviale séparée artificiellement de son milieu aquatique a une importance nationale si : 1) sa superficie est de 5 hectares au moins, 2) elle dispose d'un autre contact avec un point d'eau (nappe phréatique, écoulement, etc.), 3) sa surface minimale (5 ha) est peuplée d'une végétation alluviale spécifique.

Pour avoir une importance nationale, les marges proglaciaires et les plaines alluviales alpines (à une altitude supérieure à 1800 m) doivent remplir les conditions suivantes : 1) la superficie de la zone alluviale portant des signes fluvio-glaciaires ou fluviatiles doit être de 2500 mètres carrés au minimum, 2) elles doivent être classées « d'importance nationale » par l'évaluation partielle se basant sur des critères géomorphologiques et biologiques primaires et secondaires, 3) elles ne doivent être ni endommagées ni excessivement polluées.

Hauts-marais et marais de transition

Une surface de hauts-marais se distingue par la présence de sphaignes et de plantes vasculaires caractéristiques des hauts-marais. Pour être considérée comme d'importance nationale, la surface en question doit mesurer d'un seul tenant 625 mètres carrés au moins.

Bas-marais

Un bas-marais d'importance nationale occupe une superficie minimale d'un hectare et est recouvert d'une végétation spécifique. Cette dernière comprend sept unités de végétation, définies à partir d'espèces caractéristiques : Phragmition (roselières), Magnocaricion (marais à grandes laiches), Scheuchzerietalia (marais de transition), Calthion et Filipendulion (prairie humide et mégaphorbiaie), Molinion (prairie à molinie), Caricion davallianae (bas-marais alcalin), Caricion nigrae (bas-marais acide).

Prairies et pâturages secs

Les critères de rareté, de vulnérabilité et de représentativité des types de végétation, associés au degré d'entrelacement, aux éléments structurels ainsi qu'à d'autres éléments ont entre autres été utilisés pour l'évaluation des objets (détails dans Schriftenreihe Umwelt n° 325: Kartierung und Bewertung der Trockenwiesen und -weiden von nationaler Bedeutung, OFEFP Berne 2001).

Date d'entrée en vigueur

Hauts-marais et marais de transition :

1^{er} février 1991 (chronologie et modifications à l'adresse http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_32.html)

Bas-marais :

1^{er} octobre 1994 (chronologie et modifications à l'adresse http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_33.html)

Zones alluviales :

15 novembre 1992 (chronologie et modifications à l'adresse http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_31.html)

Prairies et pâturages secs :

1^{er} février 2010 (chronologie et modifications à l'adresse http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_37.html).

Méthode de calcul

Les relevés effectués sur le terrain ont permis de déterminer les limites exactes de chaque surface de marais et de zone alluviale afin de les isoler des zones attenantes. Les suivis n'indiquent pas encore bien si et dans quelle mesure les différentes surfaces de biotopes ont évolué depuis le relevé initial. Seules les données concernant les biotopes marécageux sont disponibles (voir indicateur Z11).

L'indicateur Z10 comprend la surface totale des inventaires fédéraux des zones alluviales, des bas-marais et des hauts-marais ainsi que des prairies et des pâturages secs mesurée lors des inventaires. Les surfaces incluses dans plusieurs inventaires n'ont été prises en compte qu'une seule fois.

Les données utilisées pour le calcul de l'indicateur Z10 se limitent aux inventaires nationaux, qui seuls garantissent l'homogénéité des critères d'évaluation et de recensement des biotopes utilisés sur l'ensemble du territoire suisse.

Informations complémentaires

Personne de contact pour l'indicateur Z10

Meinrad Küttel, meinrad.kuettel@bafu.admin.ch, +41 (0)31 322 93 24

Contact scientifique OFEV : Jürg Schenker, juerg.schenker@bafu.admin.ch, +41 (0)31 322 80 05

Autres indicateurs sur ce thème

L'indicateur décrit l'évolution de la qualité des biotopes de valeur. L'indicateur M1 recense la variation de l'étendue des réserves naturelles d'importance nationale protégées par des dispositions légales en vigueur. Les surfaces de l'indicateur Z10 y sont intégrées. L'indicateur M2 fait état des réserves naturelles au sein desquelles les mesures de protection sont réellement appliquées (inventaires des biotopes de la Confédération).

Autres sources d'information

- > www.bafu.admin.ch (site Internet de l'OFEV)
- > map.bafu.admin.ch (site GIS OFEV)
- > www.bafu.admin.ch/schutzgebiete-inventare/index.html?lang=fr (liste d'inventaire OFEV)
- > www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_31.html (ordonnance sur les zones alluviales)
- > www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_32.html (ordonnance sur les hauts-marais)
- > www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_33.html (ordonnance sur les bas-marais)
- > www.admin.ch/ch/fr/rs/c451_37.html (ordonnance sur les prairies sèches)

> Annexe

Ces informations se fondent sur le document 1090_Z10_Basisdaten_2013_V1.doc du 18 mars 2013.